

COMMUNE DE MONTBEUGNY 03340  
RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GENTY Béatrice, Maire.

Date de convocation : 01 décembre 2023

Étaient présents : MM. (Mmes) Béatrice GENTY, Patrice BUCHET, Nadège BOZIO, Roland MEINDER, Marlène FLACELIÈRE, Angélique ALLOIN-CORDIER, Jean-Louis DELAUX, Élodie CINI, Carl BLANDIN, Murielle DESBORDES, Sandra MATHÉ, Bernard JALLET.

Thierry ALLAIX a donné procuration à Angélique ALLOIN-CORDIER

Était excusé : Fabien LLORENS

Secrétaire de séance : Nadège BOZIO

-----  
*Le compte-rendu de la précédente séance de conseil municipal du vingt-six octobre deux mille vingt-trois est adopté par l'ensemble des élus présents.*

-----  
*Madame le Maire annonce que la présentation du projet de l'Association de Pétanque prévue à l'ordre du jour est finalement reportée à la prochaine réunion de conseil, l'association n'ayant pas encore reçu la totalité des devis.*

-----  
Suite à la démission de Monsieur Guy CHARMETANT du Conseil Municipal, Madame le Maire informe l'assemblée que la constitution de certaines commissions communales et intercommunale doit évoluer :

**Commissions communales :**

TRAVAUX, VOIRIE, EMBELLISSEMENT	Responsable : MEINDER Roland JALLET Bernard LLORENS Fabien BLANDIN Carl ALLAIX Thierry
AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE	Responsable : BOZIO Nadège JALLET Bernard CINI Élodie ALLOIN-CORDIER Angélique

2023/12/048  
DÉSIGNATION DES  
DÉLÉGUÉS DES  
COMMISSIONS  
COMMUNALES ET  
INTERCOMMUNALES

**Organismes intercommunaux :**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	Titulaire : GENTY Béatrice Suppléant : BUCHET Patrice
SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE	Titulaires : DELAUX Jean-Louis BUCHET Patrice Suppléants : LLORENS Fabien BLANDIN Carl

Après l'exposé de Madame le Maire et les propositions de chaque élu, le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité la nouvelle constitution des commissions communales et des commissions intercommunales citées ci-dessus.

-----  
*[Arrivée de Roland MEINDER]*

Suite à la proposition Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un appel d'offres en marché public a été réalisé du 03 janvier au 20 janvier 2023 pour rechercher un maître d'œuvre pour l'aménagement des rues de Voltaire et de Dijon.

Vu les propositions présentées par le cabinet Cédric ROBIN, en partenariat avec l'atelier du Ginkgo, pour le réaménagement des rues Voltaire et de Dijon,

2023/12/049  
CHOIX DU PROJET  
DÉFINITIF POUR  
L'AMÉNAGEMENT DE LA  
RUE VOLTAIRE ET DE LA  
RUE DE DIJON

Vu la réunion publique ayant eu lieu à Montbeugny le 20 octobre 2023, en présence des élus et des urbanistes, pour présenter les différentes options envisageables, et notamment pour déterminer le sens de circulation dans la rue de Dijon,

Vu le résultat du vote à main levée parmi les administrés ce jour-là : avec 15 avis favorables, 8 avis défavorables, et 10 participants sans opinion,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de conserver une circulation à double sens dans la rue de Dijon et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant au marché et aux travaux liés à ce projet.

-----

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'enfouissement de l'éclairage de la rue Voltaire.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :

- Pour l'éclairage lié à l'enfouissement des lignes :
  - 88 575 € dont 60 881 € de part communale
- Pour l'enfouissement des lignes
  - 200 000 € dont 60 000 € de part communale

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la commune, selon les plans de financement prévisionnels. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal, et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sans étalement, ou avec un étalement sur 5, 10 ou 15 ans. Madame le Maire expose les différentes options de financement à l'aide de tableaux comparatifs reprenant l'ensemble des cotisations en cours avec le SDE 03. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus
- demande la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier
- opte pour un paiement avec un étalement sur 15 ans
- autorise le Maire à signer l'échéancier et tous les documents nécessaires à ce devis.

-----

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention signée précédemment avec la SPA du Bourbonnais de Lusigny, pour la prise en charge des animaux errants sur la commune, est arrivée à échéance.

Il convient de la renouveler.

Considérant l'obligation des collectivités de disposer d'une fourrière pour chats et chiens,

Considérant le projet de convention transmis par la SPA du Bourbonnais, stipulant une hausse du tarif de 0,10 € par habitant pour l'année 2024, expliquée notamment par la hausse des coûts du carburant, de l'énergie, des charges de personnel, des soins vétérinaires, de l'alimentation mais aussi par l'augmentation incessante des abandons sauvages et la prolifération des chats. Les gérants comptent donc sur le soutien des communes pour faire face à leurs missions.

Madame le Maire propose pour des raisons de bonne et due forme d'accepter la nouvelle convention, et d'inscrire au budget 2024 la cotisation qui s'élèvera désormais à 1,10 € par habitant.

2023/12/050  
CHOIX DU PLAN DE  
FINANCEMENT POUR  
L'ENFOUISSEMENT DE  
L'ÉCLAIRAGE DE LA RUE  
VOLTARE PAR LE SDE03

2023/12/051  
CONVENTION  
SPA DU BOURBONNAIS  
2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la signature par Madame le Maire de la nouvelle convention avec la SPA du Bourbonnais de Lusigny au tarif de 1,10 € par an et par habitant,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier et notamment la convention.

-----

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique dans la fonction publique ;  
Vu l'avis du Comité Technique Départemental de décembre 2023 concernant le Rapport Social Unique 2022 agrégé ;

Vu le rapport social unique annexé ;

Madame le Maire rappelle que le Rapport Social Unique (RSU), nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique se substitue au Bilan Social.

Ce rapport doit être produit chaque année et être transmis à la DGCL (Direction générale des collectivités locales). Le RSU a été élaboré pour la première fois en 2021 et sa mise en œuvre sera progressive (décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020).

Le conseil municipal de Montbeugny prend acte de la présentation du Rapport Social Unique 2022 (RSU). La publicité du Rapport Social Unique se fera par publication en mairie.

-----

Un point est fait sur l'avancée des travaux de dépollution de l'ancien site industriel JYS CHROME. Le site a été mis en sécurité. Madame le Maire a pu évoquer ce jour le sujet avec Madame le Préfet, et attend sa réponse concernant l'éligibilité de la commune à la subvention du Fonds Vert pour ce projet. Les élus émettent l'idée de rencontrer le secrétaire général à la préfecture pour lui faire part des difficultés de cette dépollution, dont les estimations pour 2024 s'élèvent déjà à plus de 200 000 €, coût difficilement supportable par la commune seule.

-----

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un virement de crédits d'un montant de 2 448,37 € devra être effectué du compte « 020 – Dépenses imprévues d'investissement » au compte au compte « 2313 – Constructions » afin de pouvoir procéder au mandatement des factures de dépollution, les crédits prévus étant insuffisants pour l'opération d'investissement n°244 – Dépollution de la friche industrielle JYS CHROME.

-----

- Les élus évoquent l'organisation de la cérémonie des vœux 2024, qui aura lieu le 19 janvier. Une réunion de la commission communication est programmée le jeudi 21 décembre, pour finaliser les préparatifs.

- L'assemblée générale de l'association Pétanque Club Montbeugnois a eu lieu le 03 décembre 2023. L'association est satisfaite de son année, notamment de la soirée dansante instaurée en novembre, qui a permis la récolte d'un bénéfice non négligeable. En 2024, un loto pourrait avoir lieu en partenariat avec le club de football. Le bureau de l'association a été remanié.

Les élus soulèvent le fait que l'association a utilisé deux fois de suite la salle polyvalente en laissant lumières et chauffage allumés, ce qui engendre des coûts pour la commune. Les élus précisent que la prochaine fois que cela se reproduit, le paiement des frais engendrés sera demandé à l'association.

- Une réunion du Comité des Fêtes a eu lieu le 02 décembre. Suite au départ du président actuel, un nouveau président devra être nommé lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le 13 janvier 2024.

2023/12/052  
PRÉSENTATION DU  
RAPPORT SOCIAL  
UNIQUE 2022 (RSU)

DÉPOLLUTION DE LA  
FRICHE INDUSTRIELLE  
JYS CHROME

VIREMENT DE CRÉDITS  
N°3

QUESTIONS DIVERSES

De nouveaux membres ont intégré l'association, quatre minimum étaient nécessaires pour éviter la mise en sommeil de l'association.

- Madame le Maire annonce qu'un défibrillateur sera prochainement acquis par la commune.

- La signature de l'acquisition par la commune d'une maison d'habitation située au 3 rue de l'Industrie se fera courant janvier 2024, pour réhabilitation.

- La commune a émis une contre-proposition pour l'acquisition d'une seconde maison d'habitation située rue Centrale, sur laquelle elle dispose d'un droit de préemption urbain. La contre-proposition a toutefois été refusée. Les négociations sont en cours, un rendez-vous avec le propriétaire étant fixé au 20 décembre.

- Le bailleur Allier Habitat a rencontré les élus pour leur présenter les projets pour les futurs logements en locatif sur le lotissement Saint Roch.

Il y aura six logements bâtis sur la première tranche : trois T3, deux T4 et un T5. Le début des travaux est prévu pour 2024, et la livraison des logements pour début 2025.

- La traditionnelle remise des agendas aux assistantes maternelles du Relais Petite Enfance par le SIVOM de Neuilly-le-Réal a eu lieu ce jour.

- L'organigramme des clés détenues par la commune doit être entièrement refait et mis à jour, pour que chaque clé soit répertoriée correctement. Un conseiller municipal est actuellement chargé de cette mission.

- Des retours sont faits suite à la cérémonie du 11 novembre. Une disposition différente est souhaitée à l'avenir, pour une meilleure mise en valeur des protagonistes de la cérémonie sur les photographies. Une sonorisation de la voix de Madame le Maire est également demandée pour les prochaines cérémonies, pour une meilleure audibilité des discours (type micro sans fil, sonorisation portative sur batterie). Un conseiller municipal est chargé de proposer des devis.

- La fibre optique commence à être déployée dans les lieux-dits communaux.

- Il est demandé ce qu'il adviendra des branches coupées dans les fossés entre les Blins et les Parras, actuellement laissées sur place.

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les communes devront commencer à proposer des solutions pour la gestion des déchets alimentaires, type composteurs à disposition des administrés. Un composteur impliquerait une gestion importante, et des risques de débordements. Les élus vont se rapprocher du SICTOM afin d'avoir plus de renseignements sur les différentes solutions envisageables.

- Il est reproché le manque de réunions du Centre Communal d'Action Sociale en cette fin d'année pour l'organisation des colis et fêtes de Noël, et une mauvaise communication aux membres. Il est proposé de programmer des réunions dès le mois d'août ou septembre l'année prochaine, et de relancer le goûter du CCAS, si aucune sortie n'est proposée.

Madame le Maire présente les colis de fin d'année qui seront distribués aux administrés âgés de plus de 74 ans. Elle souligne que les meringues comprises dans le paquet ont été offertes par l'Auberge du Panier Fleuri.

- Il est signalé qu'il manque une ampoule sur un spot de l'église.

- Il est demandé si l'éclairage de la station d'épuration incombe à la commune ou non. Si oui, il est demandé l'extinction de l'éclairage la nuit. Madame le Maire répond qu'elle se renseigne auprès du Service Assainissement de l'Agglomération.

- Il est également signalé que l'éclairage du lotissement Saint Roch est en décalage par rapport à celui des autres rues communales.

- Des membres du conseil soulignent que l'éclairage d'un seul pan du panneau lumineux ne rend pas le visuel final harmonieux. Il est répondu que les élus avaient fait ce choix au moment de la commande pour une économie d'énergie, dans

## QUESTIONS DIVERSES

l'optique où les usagers qui circulent dans un sens voient les informations communiquées par le panneau lumineux au sens retour. Le panneau lumineux est éteint la nuit. La commune n'a pas la main sur la totalité de sa consommation énergétique, car le Conseil Départemental publie également des informations, qui sont parfois énergivores (fond blanc très lumineux par exemple). Enfin, des dysfonctionnements sont relevés, avec des sauts d'image et des informations trop denses pour un temps de lecture trop court.

- Suite au piratage du site internet communal, des administrés ont reçu des appels frauduleux. Tout est mis en œuvre pour résoudre ces dysfonctionnements.

Il est demandé d'acheter une licence antivirus pour l'ordinateur de l'accueil, qui n'était pas protégé jusque-là.

- Madame le Maire fait part de son souhait de laisser les panneaux d'entrée du village à l'envers encore un temps, en soutien aux Jeunes Agriculteurs.

- D'importants travaux sont à prévoir sur l'Auberge Communale pour 2024, l'estimation s'élève à ce jour autour de 40 000 € de travaux. L'Auberge doit être remise aux normes concernant le risque incendie. Deux options sont possibles : refaire entièrement le système incendie de tout l'établissement, ce qui se révélerait a priori très coûteux. La deuxième option étant de cloisonner la cage d'escalier, modifier le tableau électrique, placer une porte coupe-feu et du Placoplâtre anti-feu dans la cage d'escalier. Les différents devis sont en attente. Si cette mise aux normes n'est pas effectuée rapidement, l'Auberge risquera une fermeture administrative. Le budget nécessaire sera donc prévu sur l'exercice 2024.

## QUESTIONS DIVERSES